

## CONDITIONS DU CONTRAT DE LOCATION D'UN MOBIL-HOME OU BUNGALOW

- La capacité de chaque structure de location ne peut excéder le nombre de places indiquées (surcharge interdite)
  - Les locations ne comportent pas de draps. Les locataires peuvent apporter draps et couvertures, ils peuvent être loués au camping.
  - Les mobil-homes et bungalows sont équipés de tout le matériel de cuisine, réchaud, réfrigérateur, table et chaises.
  - En juillet et août, les locations sont à la semaine, du samedi 14 h au samedi suivant départ 10 h au plus tard ou dimanche à dimanche.
  - hors juillet août, location possible à la nuit, minimum 2 nuits. Les locations doivent être libérées avant midi.
  - Le nettoyage de l'hébergement locatif est à la charge du locataire. En fin de séjour, il doit être restitué en parfait état de propreté, réfrigérateur dégivré, (à défaut la caution sera retenue).
  - La taxe de séjour vient en supplément des tarifs indiqués et est susceptible de modification suivant arrêté municipal.
  - Tout ce qui fait partie de l'aménagement du camping et dont bénéficie l'ensemble des clients est à la disposition des locataires.
- Le locataire s'engage à prendre possession de l'hébergement à la date fixée. A défaut, s'il n'a pas pris possession de l'hébergement 48 heures après le jour convenu pour son arrivée, la présente location est résiliée de plein droit sans aucune formalité a ses torts et griefs, et l'acompte versé est conservé par le camping de l'ARGENTIERE à titre de dommages et intérêts, qui pourra relouer l'hébergement dès l'expiration de ce délai.

**Durée** - La présente location est faite pour la période ferme déterminée, à charge pour le locataire de payer la totalité du loyer à son arrivée, déduction faite de l'acompte versé.

**ANNULATION** : Tout acompte versé, sera conservé par notre établissement, même dans le cas d'annulation pour force majeure. Les demandes d'annulation sont seulement garanties par le contrat FFCC Assurance Annulation (souscrit lors de la réservation).

**Le fait de séjourner sur le terrain de camping de l'Argentière implique l'acceptation des dispositions du présent règlement. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur. En cas de faute grave, le gestionnaire, peut avoir recours aux forces de l'ordre. Il est rapellé que le camping est réservé à une clientèle de vacanciers qui n'y élit pas domicile.**

**Bureau d'accueil** : - En juillet et août : ouvert de 8h30 à 20h00 - Hors saison : ouvert de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.  
(aucune remise de clé ne pourra être effectuée en dehors des ces horaires)

**Nuitée** : Elle est décomptée comme suit : jour d'arrivée jusqu'au lendemain midi (12h00). Au-de-là de midi, une nouvelle nuitée sera facturée.

**Parking** : Le véhicule peut-être garé à côté de l'hébergement loué, ou sur le parking désigné par le gestionnaire.

**Piscine** : Période d'ouverture du 1 mai au 30 septembre. (accessible uniquement aux résidents du camping)

Un règlement intérieur est affiché et doit être scrupuleusement respecté. Les caleçons sont interdits, slip de bain obligatoire.

### Règlement intérieur du camping (affiché à la réception) :

Le locataire s'engage à respecter le Règlement intérieur du camp et prendre connaissance du plan de prévention des risques naturels.

- **Vitesse** : Vitesse limitée à 10 km/h dans le camp.
- **Animaux** : Seuls les animaux domestiques de petite taille sont acceptés, ceux-ci devront être constamment surveillés et tenus en laisse par leur propriétaire pendant le séjour. Tout manquement à l'hygiène ou à la sécurité occasionné par l'animal pourra être sanctionné par l'expulsion de ses maîtres. Carnets de vaccination et de santé à présenter à l'arrivée. **Chiens catégorie 1 et 2 interdits.**
- **Sécurité** : Les feux et barbecues sont rigoureusement interdits (seuls les barbecues GAZ sont acceptés).
- **Vol** : La direction n'est pas responsable des vols et pertes d'objets divers survenus dans l'enceinte de l'établissement.
- **Bruit et silence** : Les usagers du camp sont priés d'éviter tous bruits entre 24 heures et 7 heures du matin.
- **Visiteurs** : Doivent signaler leur présence au bureau d'accueil et laisser leur véhicule au parking (voir règlement).
- **Fermeture** : Le portail d'entrée est fermé de 0h30 à 7h30 du matin. La circulation automobile est interdite à l'intérieur du camp entre, 0h30 et 7h30 du matin (juillet - août).

**Paiement** : Le paiement des séjours s'effectue par chèque, chèque vacances ou espèces. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées.

**Prestations** : En juillet et août, le restaurant est ouvert midi et soir - Un magasin d'alimentation est en service sur juillet et août.

## COMPLÉMENT TARIFS - AUTRES PRESTATIONS

Animaux - Animals - Tiere (seuls les animaux de très petite taille sont acceptés dans nos locations) (catégorie I et II strictement interdits) **3 € / jour**  
(copie carnet de vaccination obligatoire à la réservation)

visiteur (+ 1 heure) (se présenter à l'accueil) **3 €** (juillet et août)

Taxe de séjour (par jour / personne) **0,45 €**

Locations : draps (la paire) **8 € / séjour**

Ménage - nettoyage **30 € / heure**

Location court de tennis (gratuit en Avril, Mai, Juin et Septembre) **4 € / heure** (juillet et août)

Location vélos VTT **6 € / 1/2 journée - 10 € / jour - 50 € / semaine**

Machine à laver (5 Kg) **5,50 € / lavage**